COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

Date de convocation :

21 novembre 2017

Le vingt-sept novembre deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARAZZUTTI Philippe Maire. **Nombre de conseillers en exercice :** 14

<u>Présents</u>: MM FAVEROT CLEMENT FILLEY FRUGERE LEBLANC LAGRUE NOURTIER PIGEON AVELINE DURQUETY VASSEUR

Absente excusée : MARY Fabienne donne pouvoir à FAVEROT Josette

Absent: MORIN Guillaume

Secrétaire : CLEMENT Stéphane

REMARQUE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Concernant la délibération de la vente de la parcelle rue du Château d'eau à Sénarmont, Madame DURQUETY Catherine précise qu'une partie de la clôture mitoyenne sera prise en charge avec la commune et Monsieur et Madame LOTTIN.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°57/2017 DU 25 SEPTEMBRE 2017 AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC RUE BASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord des subventions sollicitées.

A la majorité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les procédures d'appels d'offres et toutes consultations nécessaires à la réalisation des travaux et signer l'ensemble de tous les actes s'y rapportant.

Votants pour: 07

<u>Votants contre</u>: 06 FAVEROT Josette CLEMENT Stéphane FILLEY Emmanuelle DURQUETY Catherine AVELINE Thierry

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CHARTRES METROPOLE SUITE A L'EXTENSION DE PERIMETRE

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BICCL-2017311-0001 fixant la composition de l'organe délibérant de Chartres Métropole suite à l'extension de périmètre, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur BARAZZUTTI Philippe titulaire et Madame FAVEROT Josette suppléante représentants au sein du conseil communautaire de Chartres Métropole.

Votants pour: 13

DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les décisions modificatives suivantes :

OUVERTURES DE CREDITS

- > Au compte 6419 « Remboursement sur Rémunération du Personnel » la somme de 3 000 €
- Au compte 6411 « Personnel Titulaire » la somme de 2 400 €
- ➤ Au compte 6413 « Personnel non Titulaire » la somme de 600 €

TRANSFERTS DE CREDITS

- Du compte 21318/17008 Eglise au compte 2152/16009 Aménagement rue des Tourelles la somme de 23 000 €
- Du compte 21318/17008 Eglise au compte 2152/16008 Aménagement Entrée du Bourg la somme de 4000 €

Votants pour: 13

VERSEMENT DES INDEMNITES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour verser la somme de 269.66 € à Madame SERVOUIN Corinne secrétaire de mairie qui nous est parvenue par le P503 le 1er septembre 2017.

Votants pour: 13

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Le comptable public a fait parvenir le décompte de l'indemnité de conseil du 1er juillet au 31 décembre 2017 soit le montant de 227.98 € brut calculé suivant le barème précis au journal officiel du 17/12/1983.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Votants pour: 11

Votants contre: 02 FILLEY Emmanuelle et PIGEON Emmanuelle

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES GALOUPIOTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Les Galoupiots pour la participation de l'achat d'un vélo à Madame GAULT Sylvie.

Votants pour: 13

INTEGRATION DE MADAME VASSEUR FRANCOISE DANS LES COMMISSIONS

A l'unanimité le Conseil Municipal intègre Madame VASSEUR Françoise dans les commissions suivantes:

- Bâtiments Voirie Chemins Ruraux Espaces Verts
- Communication Animation Associations Sportives Gestion des Aires de Loisirs
- Affaires Culturelles Intendance des fêtes et cérémonies
- Commission administrative des listes électorales élection Votants pour: 13

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Le Conseil Municipal sollicite le Fonds Départemental de Péréquation au titre de l'année 2017 pour les investissements et acquisitions réalisés sur la section d'investissement.

Votants pour: 13

DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les transferts de crédits suivants :

- Du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 2188/17013 « Chaudière salle des fêtes » la somme de 19 700 €
- Du compte 21318/17008 « Eglise » au compte 2188/17013 « Chaudière salle des fêtes » la somme de 300 € Votants pour : 13

Cette délibération a été rajoutée suite à une multiplication des pannes concernant la chaudière de la salle des fêtes.

<u>Le secrétaire :</u> CLEMENT Stéphane